



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 28 janvier 2016]

Date de la convocation  
22 janvier 2016  
Date d'affichage  
22 janvier 2016

Nombre de conseillers  
En exercice : 32  
Présents : 24  
Procurations : 4  
Votants : 28

**Présents** : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Pierre COURJAULT-RADE, Thierry BODDI, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christian PERO, Aurélie TREILHOU, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Philippe PILLEUX, *Conseillers*

**Absents et représentés** : Stéphanie NELATON, Magali CAMALET, Christelle BIROT, Martine VIOLETTE

**Absents** : Marie-Christine BOUTONNET, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, Françoise BONNET

**N° 014/ 2016**

*Secrétaire de séance* : Alain SORIANO

**Objet de la délibération : Concours du comptable public : attribution de l'indemnité de conseil**

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983,

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de demander le concours du Comptable Public pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux plein.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à compter de l'exercice 2014 à Monsieur Christian ALBA.

**VOTE : Unanimité**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le concours du Comptable Public pour assurer des prestations de conseil,

**ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux plein

**DONNE POUVOIR** au Maire, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Le Maire,**

**Patrice GAUSSERAND**

Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20160128-014-2016-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2016  
Date de réception préfecture : 29/01/2016